ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères

Question écrite n° 88861

Texte de la question

M. Bernard Perrut interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le « ministère des affaires étrangères du XXIème siècle ». Le ministre a en effet présenté les résultats d'une réflexion sur ce sujet et il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les priorités qui sont les siennes et qu'il entend mettre en œuvre.

Texte de la réponse

Pour répondre aux enjeux de la diplomatie globale du XXIème siècle, le ministre des affaires étrangères et du développement international a lancé, début 2015, une réflexion collective donnant lieu à une large consultation au sein du ministère et du réseau diplomatique comme à l'extérieur. Ce projet, baptisé « MAEDI 21 », s'est appuyé sur les réformes engagées depuis 2012 : élargissement du périmètre du ministère au commerce extérieur et au tourisme, adaptation de la cartographie du réseau diplomatique et consulaire aux enjeux du monde d'aujourd'hui et aux intérêts de la France, renforcement de la sécurité des Français à l'étranger et des capacités d'anticipation et de réaction face aux crises, amélioration du traitement des demandes de visas au service de l'attractivité de la France. Le projet « MAEDI 21 » confirme et amplifie ces réformes. Les mesures qu'il décline s'articulent autour de trois exigences : - l'adaptation à un monde en mutation avec la poursuite de la réorientation du réseau diplomatique et consulaire vers les pays émergents du G20 (de 13 % des effectifs en 2012 à 25 % en 2025 - la Chine sera la première ambassade en 2017), le renforcement de la cohérence globale de l'action extérieure avec le rôle des ambassadeurs sur l'ensemble des politiques, des services et des opérateurs de l'Etat à l'étranger, et le développement du rôle d'interface de la diplomatie française entre, d'une part, les citoyens et les territoires, et, d'autre part, l'Europe et le monde : un conseiller diplomatique sera placé auprès de chaque préfet de région en 2016. 25 ambassades seront co-localisées en 2025 et la sécurité des implantations de la France comme des Français à l'étranger renforcée ; - la simplification des démarches par une meilleure exploitation des potentialités du numérique (mise en place d'un véritable « consulat numérique » et d'une « école française numérique »), l'extension du dispositif « visa en 48 heures » à au moins 50 % de tous les visas délivrés en 2017 et des demandes de visas en ligne dès 2017 ; une plus grande lisibilité de l'organisation même de l'Etat (poursuite de la rationalisation du champ des opérateurs d'action extérieure, adossement de l'agence française de développement à la caisse des dépôts) ; - la gestion des femmes et des hommes du Quai d'Orsay pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (40 % de primo-nominations de femmes en 2017), assurer un meilleur suivi des parcours professionnels individuels, promouvoir la mobilité des agents à l'extérieur du ministère (notamment en entreprises et chez nos opérateurs) et mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Un médiateur auquel tous les agents pourront faire appel sera nommé en 2015.

Données clés

Auteur : M. Bernard Perrut
Circonscription : Rhône (9e circonscription) - Les Républicains

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE88861

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 88861
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Affaires étrangères
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 septembre 2015, page 7079
Réponse publiée au JO le : 13 octobre 2015, page 7701